

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

**SEANCE du 21 février 2014**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

**COMPTE-RENDU**

1° Le conseil municipal déclare que le compte administratif du budget principal de l'exercice 2013 n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité des présents et à l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote.

2° Le conseil municipal déclare à l'unanimité des présents que le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2013 dressé par le Trésorier Pierre BARDON n'appelle ni observation ni réserve de sa part et autorise le maire à le signer.

3° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, affecte le résultat d'exploitation 2013 du budget principal :

- de la section de fonctionnement, soit 95 929,45 €, en report à nouveau au compte de recettes de fonctionnement 002 ;
- de la section d'investissement, soit 37 051,78 €, en report à nouveau au compte de recettes d'investissement 001.

4° Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents le budget principal primitif 2014 en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

**Fonctionnement : 247 830 Euros**

**Investissement : 269 991 Euros**

Il décide, pour réaliser cet équilibre, à l'unanimité des présents, de mettre en recouvrement un produit fiscal de 69 000 Euros hors allocations compensatrices et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit pour l'exercice 2014 :

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>11,70 %</b>
<b>Taxe foncier bâti :</b>	<b>13,43 %</b>
<b>Taxe foncier non bâti :</b>	<b>42,70 %</b>

5° Le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents d'allouer pour l'exercice 2014 un **montant global de subventions de fonctionnement de 41 800 €** selon le détail ci-dessous :

C/657361 Caisse des écoles :	500 €uros
C/657362 CCAS :	500 €uros
C/657363 Etablissements et services rattachés à caractère administratif :	36 000 €uros
C/6574 Autres subventions	1 800 €uros
Réparties comme suivent :	
Eglise protestante :	80 €
Association Sportive et culturelle	1250 €
Autres	470 €
C/6745 Subventions aux personnes de droit privé	3000 €
 Total inscrit	 41 800 €uros

6° Le conseil municipal, suite à une demande de subvention pour sortie en classe verte pour un enfant domicilié à Wintzenheim mais scolarisé à Strasbourg, décide à l'unanimité des présents d'accorder une subvention d'un montant de 35 €.

7° Le conseil municipal déclare que le compte administratif du budget annexe Terrains Wintzenh. Hinter den Gaerten de l'exercice 2013 n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité des présents et à l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote.

8° Le conseil municipal déclare à l'unanimité des présents que le compte de gestion du budget annexe Terrains Wintzenh. Hinter den Gaerten de l'exercice 2013 dressé par le Trésorier Pierre BARDON n'appelle ni observation ni réserve de sa part et autorise le maire à le signer.

9° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, affecte le résultat d'exploitation 2013 du budget annexe Terrains Wintzenh. Hinter den Gaerten :

- de la section de fonctionnement, soit 3 435,90 €, en report à nouveau au compte de recettes de fonctionnement 002 ;
- de la section d'investissement, soit 21 705,61 €, en report à nouveau au compte de recettes d'investissement 001.

10° Le conseil municipal, vote à l'unanimité des présents le budget annexe Terrains Wintzenh. Hinter den Gaerten primitif 2014 en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

**Fonctionnement : 40 439 €uros**

**Investissement : 609 303 €uros**

11° Le conseil municipal, pour financer les travaux de viabilisation de la zone Hinter den Gaerten décide à l'unanimité des présents, d'ouvrir une ligne de crédit auprès du Crédit Mutuel Kronthal, domicilié au 75, rue du Général de Gaulle à Marlenheim (Bas-Rhin) pour un montant de 500 000 € aux conditions principales suivantes :

- marge et taux de référence : taux révisable indexé sur l'Euribor 3 mois dont la cotation est de 0,29161 % ;
- périodicité de paiement des agios : trimestrielle ;
- modalité de révision pour le taux révisable : l'euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté
- frais de dossiers et commissions annexes : 0,20 % du montant, soit 1 000 € payables à la signature du contrat ;

- montant du tirage minimum : pas de minimum ; disponibilité des fonds au gré de la collectivité ;
- commission de non utilisation : 0,25 % - calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document nécessaire et à procéder au remboursement au moment opportun, après vente des terrains et suffisance des recettes.

12° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'avancement du projet d'extension et de rénovation de la salle socio-éducative (en dehors du choix des entreprises chargées des travaux) tel que la demande de permis de construire, les demandes de subventions et tout document nécessaire à leur obtention, lancer l'appel d'offre auprès des entreprises pour les différents lots de travaux, etc.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 23 mars 2014.

Le Maire,  
Alain NORTH